

La

lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉS
ÉVÈNEMENTS
BONS PLANS

Mars 2025

A LA UNE

ANR : Les assemblées départementales (AD) au programme

Depuis quelques jours c'est le début des Assemblées Départementales dans nos groupes ANR. La plupart des groupes inviteront leurs adhérents pour cette journée prévue par les statuts de notre association, mais qui reste avant tout un moment de rencontre convivial. La représentation du Conseil d'administration aux AD est assurée par un représentant du Bureau National (Cette représentation a lieu au moins une année sur deux), ou en cas d'impossibilité par un administrateur désigné par le Bureau National. Quels seront les principaux points évoqués lors de ces journées ? Un point central : L'ANR doit faire face au défi que représente le recul de l'engagement des retraités dans le bénévolat. On parlera aussi sans aucun doute de la défense des intérêts des retraités. On évoquera également la difficulté de l'association pour offrir toujours plus de proximité, plus de services, plus d'activités à ses adhérents. Le traitement de l'autonomie, la préservation du pouvoir d'achat des retraités, autant de sujets d'actualité qui seront aussi débattus lors de ces journées qui sont programmées jusqu'en mai.

Dans le prochain « La Voix de l'ANR », des articles de la commission « Défense », un dossier sur les séjours « seniors en vacances », à petits prix et très prisés par nos collègues des groupes ANR. Sortie vers le 15 avril. Sans oublier les pages hebdomadaires Facebook émises par la commission Communication, pages originales sur des thèmes d'actualité. Pages de plus en plus relayées par les groupes. On n'oublie pas non plus la Lettre d'INFO et le Flash Défense mensuels.

Vie des groupes :

A voir sur le site de ANR45 (Loiret). Sur la page UNE du site, de nombreux articles de presse se rapportant à l'association sont mis en ligne, la presse locale est très présente mais aussi la radio et la télé locale. « Ça communique fort sur le 45 » ! Tout y est...Manque juste La Lettre d'INFO de l'ANR siège !
<https://anr45.fr/>

L'ANR Groupe Loire (42) propose à ses adhérents son repas de printemps chez les Verts : Déjeuner à la brasserie de Geoffroy Guichard, visite du musée des Verts, visite du stade...D'autres activités sont au programme : concours de pétanque en mai, concours de coinche en novembre et un voyage en Albanie en octobre. Beau programme ! <https://anr42.fr/>

ACTUALITES

Taxis : les tarifs applicables depuis le 1/02/2025

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15396>

Quel supplément vous est compté si vous réservez un taxi ? Quel tarif minimum peut-on vous demander ? Quel est le forfait pour vous rendre dans un aéroport ? Découvrez les nouveaux tarifs de la course de taxi fixés pour 2025.

Un arrêté revalorise les tarifs des courses de taxi en 2025. Le prix maximum du kilomètre parcouru est porté à 1,29 €. En 2025, le tarif minimum d'une course reste fixé à 8 € pour tous les taxis (parisiens et non parisiens). Par ailleurs, les tarifs des taxis sont plafonnés à : 4,48 € pour la prise en charge ; 1,29 € pour le kilomètre parcouru ; 41,76 € pour le prix maximum horaire.

Pour les taxis parisiens, les suppléments pour réservation restent identiques à ceux de 2024 : 4 € en cas de réservation immédiate ; 7 € en cas de réservation à l'avance.

Expérimentation : un test salivaire pour détecter l'endométriose

Un test salivaire pour détecter l'endométriose (Endotest[®]) est désormais pris en charge par la Sécurité sociale dans le cadre d'une étude dont la promotion est assurée par la société Ziwig. C'est ce qu'indique un arrêté publié au *Journal officiel* le 11 février 2025. Cette avancée marque une étape importante dans la lutte contre cette maladie gynécologique inflammatoire qui touche environ 1 femme sur 10 en France.

Disponibilité et accessibilité : Le test salivaire, développé par la société française Ziwig, est actuellement disponible dans 80 hôpitaux à travers le pays. La Haute Autorité de santé a reconnu l'intérêt de ce test et a émis un avis favorable à sa prise en charge dans le cadre du forfait innovation.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18044>

De nouvelles exonérations pour les dons d'argent entre membres d'une famille

Certains dons de sommes d'argent ne sont pas soumis au paiement de droits de donation. À la suite de la promulgation de la loi de finances du 14 février 2025, les dons d'argent consentis effectués dans le cadre familial en sont exonérés pour l'acquisition d'un logement ou pour des travaux de rénovation énergétique.

En règle générale, vous devez payer des droits fiscaux lorsque vous recevez en don une somme d'argent (vous n'avez rien à déclarer, sauf exceptions, lorsque vous recevez des sommes d'argent lors d'un anniversaire, d'un mariage, de la réussite à un examen...). Des exonérations existent, en particulier dans le cadre de certains dons familiaux.

Vous pouvez désormais bénéficier d'un don familial de somme d'argent exonéré de droits de mutation à titre gratuit (des droits de donation), pour acquérir un logement ou effectuer des travaux de rénovation énergétique au sein d'une habitation que vous possédez.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18081>

BONS PLANS

Passage au Très haut débit : la fin de l'ADSL au profit de la fibre optique

L'arrêt progressif de l'ADSL est mis en œuvre depuis le 31 janvier 2025. Le réseau cuivre historique sur lequel s'appuie la technologie, qui fournit le téléphone, Internet et la télévision, va progressivement disparaître au profit de la fibre optique. L'ADSL est suppléée depuis quelques années par le réseau dit de fibre optique qui permet d'accéder à une connexion Très haut débit.

En tant que propriétaire du réseau cuivre, l'opérateur Orange pilote l'agenda de fermeture du réseau. Celui-ci s'étale jusqu'en 2030, selon la progression du déploiement de la fibre. Vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange car les autres opérateurs utilisent aussi ce réseau.

Suis-je éligible à la fibre optique ? Pour vérifier votre éligibilité à la fibre optique : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/> (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

Face à une escroquerie, la responsabilité de la banque peut-elle être engagée ?

M. et Mme H. effectuent 2 virements bancaires depuis leur compte joint pour l'achat d'un véhicule automobile. Ils ont communiqué à leur banque, par voie électronique, l'identifiant unique (IBAN) du vendeur. Mais quelques jours plus tard, le vendeur n'a pas reçu les fonds. Un tiers a piraté la messagerie électronique du couple et a substitué son identifiant unique à celui du vendeur. La responsabilité de la banque peut-elle être engagée ?

Face au refus de la banque de restituer les sommes détournées et de payer des dommages et intérêts, les époux saisissent la justice. Ils considèrent que la responsabilité de la banque peut être engagée.

La cour d'appel rappelle tout d'abord le principe posé par le Code monétaire et financier (CMF, article L. 133-21), selon lequel : le prestataire de services de paiement n'est pas responsable de la mauvaise ou non-exécution d'une opération de paiement, si l'identifiant unique fourni par l'utilisateur du service qui est à l'origine du paiement est inexact.

A L'ACTION

Comment choisir un fournisseur d'électricité ou de gaz ou en changer ?

Vous pouvez changer de fournisseur d'électricité et/ou de gaz autant de fois que vous le souhaitez. Vous pouvez également revenir chez votre ancien fournisseur. Il n'y a pas de durée minimale d'engagement.

Il existe plusieurs fournisseurs d'électricité et de gaz sur le marché de l'énergie. Vous pouvez utiliser un téléservice pour trouver un fournisseur sur votre commune :

Rechercher un fournisseur d'électricité et/ou de gaz : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43793> (le Changement est gratuit)

Vous pouvez choisir 2 fournisseurs différents, l'un pour l'électricité, l'autre pour le gaz ou 1 seul pour les deux. Pour faire votre choix, le comparateur d'offres : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794>

CNSA et handicap : soutien renforcé

La CNSA (Caisse nationale pour la santé et l'autonomie) intensifie son engagement en faveur des proches aidants de personnes en situation de handicap en finançant 8 nouveaux départements qui engagent des actions en leur faveur.

En 2023 et 2024, la CNSA a lancé deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir les initiatives locales des départements. Ces appels ont permis de financer des actions stratégiques en faveur des aidants, touchant 67 départements lors de la première phase et 8 nouveaux départements lors de la seconde phase : l'Ariège, la Marne, la Haute-Garonne, les Côtes-d'Armor, la Corse, la Vienne, la Manche, et les Yvelines. Ces 8 départements bénéficieront d'1,2 million d'euros pour mettre en œuvre leurs actions.

Les projets soutenus reflètent une diversité d'approches : dispositifs à destination des jeunes aidants, pair-aidance (entraide entre personnes souffrant d'une même maladie), collaboration avec l'agence régionale de santé pour structurer une offre de formation cohérente...

<https://www.cnsa.fr/actualites/un-appel-manifestation-dinteret-pour-preparer-le-deploiement-du-programme-de-prevention>

LE CHIFFRE DU MOIS : 30

Pollens : risques allergiques élevés pour 30% des adultes

Rhinite, conjonctivite, asthme... Le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) alerte sur un niveau élevé de risque allergique aux pollens et propose une carte des départements les plus touchés. Phénomène qui touche 20 % des enfants dès 9 ans et 30 % des adultes.

Selon le Réseau national de surveillance aérobiologique, le [risque d'allergie](#) est élevé et s'étend sur le territoire français en raison de la présence accrue de pollens de cupressacées-taxacées (cyprès, thuyas, genévriers). Ils sont accompagnés par les pollens de frênes avec un risque d'allergie moyen. <https://www.pollens.fr/le-reseau/les-pollens>

INFOS PRATIQUES

Le Label « AMI DES AÎNÉS » ® <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/>

Ce programme a été largement éprouvé et amélioré depuis quinze ans en France, au travers de l'engagement de près de 340 territoires dans cette dynamique et de l'action du Réseau Francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) qui promeut le LABEL « AMI DES AÎNÉS » ®, dont l'élaboration et le déploiement ont été soutenus par le Ministère des Solidarités et de la Santé, la Direction Générale De La Cohésion Sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ainsi, en 2025, plus de 25 millions d'habitants vivent dans un territoire « ami des aînés » en France. Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à permettre le déploiement d'actions territoriales :

- Prospectives de prise en compte des impacts des dynamiques démographiques ;
- Valorisantes pour la contribution des aînés à la revitalisation de centres-villes et de quartiers, mais aussi plus largement pour leur contribution à la société ;
- Préventives par l'adaptation du cadre de vie de proximité (les mobilités, l'aménagement urbain, la participation citoyenne, l'adaptation de la programmation culturelle, sportive, etc.) dans l'objectif de permettre le maintien de l'activité et de la citoyenneté.

Préparez vos vacances 2025 et bénéficiez de l'offre Coup de Cœur vacances !

Pour toute information ou réservation, merci de contacter directement l'association en utilisant les coordonnées incluses dans le document.

Le Coup de Cœur Vacances est une subvention apportée par La Poste sur une sélection de séjours d'une semaine maximum qui permet aux postiers actifs permanents de bénéficier de l'aide « Coup de Cœur Vacances », pour toute réservation d'une semaine complète maximum en camping

Les retraités ne sont pas concernés par les coups de cœur mais en téléphonant à l'asso qui gère les mobiles homes on peut peut-être avoir une petite réduction :

https://www.portail-malin.com/catalogue/vacances/coup-de-coeur-camping-liste-de-mobile-home-des-cos-ceas-fos-fsasptt_d00.html

Randonnée en Occitanie entre Causses et Gorges

Une parenthèse enchantée en montagne

Les Gorges de la Jonte vous offriront 20 kilomètres de dépaysement total entre le Causse Noir au sud, et le Causse Méjean au nord. D'ouest en est, elles s'étendent du Rozier-Peyreleau à Meyrueis. Ce joyau de la nature tout aussi grandiose que sa grande sœur des Gorges du Tarn, se distingue aussi par son aspect plus rude et sauvage. Cette randonnée vous permettra de vous dépasser tout en contemplant des paysages que vous n'oublierez pas de sitôt.

Du dimanche 15 au vendredi 20 juin 2025 6 jours / 5 nuits

Réservation : <https://www.touloisirs.fr/>

La Lettre d'info (ou newsletter) est adressée à tous ceux qui s'inscrivent sur le site Internet de l'ANR [ansiege.fr](https://www.ansiege.fr) (page d'accueil, rubrique « La Lettre d'info ») - Réalisation : service communication de l'ANR.
mars 2025



ANR Siège national
13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS

ansiege@orange.fr

<https://www.ansiege.fr>

Notre page Facebook



© 2025 ANR Siege